



DÉPARTEMENT DE
L'OISE

—
Arrondissement de Senlis
—

CANTON DE
PONT-SAINTE-MAXENCE
—

VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
N° 2020-021

OBJET : DELIBERATION PORTANT PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mil vingt le 27 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle d'activités Gymnase La Salamandre, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

Etaient présents

Arnaud DUMONTIER,
Maire,

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Monique MARTIN, Bruno VERMEULEN, Françoise DEMAISON, Jean-Pierre REVIÈRE, Caroline BURRUCAND, François DROUIN, Valérie POULAIN, Catherine SCHOCKAERT, Sindy DA SYLVA, Alexis DERACHE, Maryse MARCOLLA, Alain BAUGÉE, Marie-Christine RIVIÈRE, Cyril BATTNER, Laëtitia GOURDON, Romain HECQUET, Aline CATOIRE, Mohamed YACOUBI, Sonia DEFLANDRE, Christophe MIQUEL, Carine ANDERSON, Thierry Fievez, Marie-Rosi TAYAMOUTOU, Michel OUIN, Didier GASTON, Elise ZAMBEAUX, Reynald ROSSIGNOL, Caroline CARON,
Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Jean-Luc FLOURY par Alain BAUGÉE

Etaient absents :

Secrétaire de séance :

Mme MAGNIER Marie-Christine

Date de convocation : 20/05/2020

Date de l'affichage : 20/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 33

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur Reynald ROSSIGNOL déclare ne pas prendre part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

– Liste présentée par la majorité, 28 voix

- La liste présentée par la majorité, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Monsieur Eddy SCHWARZ 1^{er} adjoint
Madame Marie-Christine MAGNIER 2^{ème} adjoint
Monsieur Philippe FIAULT 3^{ème} adjoint
Madame Monique MARTIN 4^{ème} adjoint
Monsieur Bruno VERMEULEN 5^{ème} adjoint
Madame Françoise DEMAISON 6^{ème} adjoint
Monsieur Jean-Pierre REVIERE 7^{ème} adjoint
Madame Caroline BARRUCAND 8^{ème} adjoint
Monsieur François DROUIN 9^{ème} adjoint



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Le maire de Pont-Sainte-Maxence,

Arnaud DUMONTIER
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-
préfecture
Et de la publication